

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, session 2025

Le Président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 :

Monsieur COMBETTE Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame ROUBIEU Magali, ingénieure de recherche, vice-présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur DOUARD Stéphane, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Madame OUILLOU Isabelle, ingénieure d'études hors classe, experte, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Saint-Genès-Champanelle.

Monsieur MAMIA Hector, ingénieur de recherche, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame NAZET MARSON Magali, ingénieure de recherche, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 16/07/2025

Le Président de
l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ